

# Mobilisation des agents pour les Jeux Olympiques Paris 2024 : Vers des Solutions Équitables ?

## Groupe de travail « JOP 24 » du 30 avril 2024

Ce groupe de travail était présidé par : Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH), accompagnée de la coordinatrice ministère des JOP 24 et de la représentantes des IGAPS.

**FO Agriculture** était représentée par : Florence BESSON, Catherine HOBENICHE, Jean-Christophe LEROY, Mathieu PINSON, Nadia THIBAUT et Nicolas TREPIE.

Résumé : Ce compte-rendu analyse notamment la question des primes attribuées aux agents mobilisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 24). Il aborde également d'autres aspects de la mobilisation des ressources humaines pour les JOP 24, notamment les mesures prises pour répondre aux besoins sociaux et logistiques des agents.

En ce qui concerne les propositions d'attribution de la prime JOP 24, différentes modalités sont envisagées, notamment la modulation des agents et les critères alternatifs d'attribution comme le refus de congés pendant la période des jeux et le surcroît d'activité.

La coordination des solutions de garde pour les agents parents mobilisés, la prise en compte des contraintes de transport et l'organisation de la restauration en administration centrale pendant les jeux sont également abordées.

Le débat entre les syndicats et l'administration met en évidence les préoccupations des agents concernant les conditions de travail, la reconnaissance financière et les modalités d'attribution des primes. Malgré les défis et les divergences, l'administration s'engage à trouver des solutions équitables et transparentes pour tous les agents mobilisés.

En conclusion, le compte-rendu souligne les efforts déployés pour assurer la mobilisation des agents pour les JOP 24 et la reconnaissance de leur engagement, tout en cherchant des solutions transparentes et équitables.

## Introduction

**La France accueille les Jeux Olympiques de Paris 2024 du 26 juillet au 11 août 2024, ainsi que les Jeux Paralympiques de Paris 2024 du 28 août au 8 septembre 2024.** L'organisation des services du MASA pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 24) suscite de nombreuses réflexions et demandes au sein des administrations concernées, notamment en ce qui concerne les primes attribuées aux agents mobilisés. Le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mers a récemment annoncé une mesure exceptionnelle fixant le plafond de ces primes à 1 900 €. Cependant, d'autres ministères telles que le MASA, conformément aux directives interministérielles, ont établi un plafond différent à 1 500 €. Cette divergence soulève des questions quant aux critères d'attribution et à l'équité de la compensation financière des agents. Ce compte-rendu examine également d'autres aspects liés à la mobilisation des ressources humaines pour les JOP 24, mettant en lumière les défis et les solutions proposées pour assurer le bon déroulement de l'événement.

## Propos liminaires

**Montant maximum des primes JOP 24 :** Le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mers (MIOM) a annoncé une mesure exceptionnelle concernant le plafond des primes attribuées à ses agents, fixé à 1 900 €. En revanche, le MASA se limite au cadre interministériel défini par la circulaire du Premier Ministre, soit 1 500 € maximum.

**Demandes et réflexions sur les critères de primes :** Une demande a été formulée pour obtenir une note de service détaillant les conditions et les critères d'attribution de la prime JOP 24. Cependant, pour l'administration, la définition de ces critères en amont pourrait être complexe voire pénalisante pour certains agents en raison des effets seuils. Malgré cela, il est important de souligner qu'il n'y a aucune intention de restreindre la prime.

**Remontée d'informations et propositions :** Une remontée d'informations a été effectuée pour identifier les agents mobilisés pour les JOP 24. Cependant, l'administration reconnaît qu'il peut exister des écarts entre cette remontée et la réalité sur le terrain. Certains agents pourraient figurer dans cette remontée et malgré tout ne pas être mobilisés pour les jeux.

**Modulation des primes et critères de mobilisation :** La durée de mobilisation des agents est suggérée comme critère de modulation des primes, avec l'idée d'attribuer un montant maximal si la durée le justifie.

**Interrogation sur le plafond du CIA :** Il est assuré qu'il n'y aura pas de difficultés concernant les plafonds du CIA et que les agents toucheront le montant adéquat de la prime en fonction de leur engagement.

## Présentation des résultats de la remontée des services déconcentrés (DDI, DRAAF, DRIAAF) et de l'administration centrale sur les agents mobilisables pendant les jeux

### Contexte

La coordination des Jeux Olympiques Paris 2024 (JOP 24) nécessite une collaboration étroite entre différentes administrations, chacune jouant un rôle important dans la gestion des ressources humaines. Les Directions Départementales Interministérielles (DDI), les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la

Forêt (DRAAF), les Directions Régionales et Interdépartementales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) ainsi que l'Administration Centrale (AC) travaillent de concert pour assurer le bon déroulement des Jeux.

Le retour des tableaux récapitulatifs permet de visualiser clairement le périmètre des administrations mobilisées pour les JOP 24. Ce processus est essentiel pour évaluer l'ampleur de la mobilisation des ressources humaines et pré-planifier les compensations.

## Focus sur la prime JOP 24

**Objectifs clairs et compensations définies** : L'objectif de ces tableaux est de recenser précisément le nombre d'agents impactés et de définir les modalités de compensation. Il est impératif d'harmoniser les critères alternatifs d'attribution sans toutefois être trop précis pour éviter les effets de seuils.

**Propositions d'attribution de la prime JOP 24** : Environ 320 agents répondent potentiellement aux critères pour bénéficier de cette prime, tandis que 70 agents sont envisagés pour d'autres formes de compensation. Pour garantir une répartition équitable, des propositions sont avancées pour moduler la prime en fonction de l'activité. Un montant de base de 500 € est établi, avec la possibilité d'une augmentation significative en fonction de l'activité.

**Analyse approfondie des critères d'attribution alternatifs** : Une analyse approfondie a été menée pour proposer des critères d'attribution alternatifs. Deux critères alternatifs ont été formulés pour garantir une juste reconnaissance de leur engagement, à savoir le refus de congés pendant la période et le surcroît d'activité.

Concernant le montant des primes, il est envisagé d'établir une prime de 500 € pour tous les agents ayant dû renoncer à leurs congés pendant la période des jeux. Pour les agents dont l'activité pendant les JOP 24 connaît un accroissement significatif, un panel de montants plus élevés est proposé. Ce montant est cumulatif avec le refus de congés. Toutefois, le montant de la prime attribuée aux agents directement concernés est plafonné à 1500 €.

En outre, dans le cadre du surcroît d'activité, il est également envisagé de prendre en considération les contraintes spécifiques liées au rythme de travail des agents mobilisés. Ainsi, les agents travaillant selon un rythme atypique ou étant mobilisés en dehors de leur département pourraient bénéficier d'une prime supplémentaire, reconnaissant ainsi les efforts consentis pour répondre aux besoins opérationnels des JOP 24.

Par ailleurs, la mise en place de nouvelles missions spécifiques, telles que celle d'officier de liaison, serait également prise en compte dans l'attribution des primes. Cette mission pourrait donner droit à une prime additionnelle de 500 €, avec la possibilité d'une augmentation selon des critères prédéfinis, reflétant ainsi la complexité et l'importance de ces nouvelles responsabilités.

**Harmonisation et contrôle de cohérence** : Une coordination vise à harmoniser les pratiques des structures en matière d'attribution de prime, en particulier au sein de la région Île-de-France et de l'Administration Centrale. Bien qu'une enveloppe dédiée et ouverte soit prévue pour les primes des agents mobilisés, des ajustements pourraient être nécessaires en fonction des propositions remontées par les structures. Un contrôle de cohérence sera effectué pour garantir l'équité dans l'attribution des primes.

## Focus sur l'action sociale exceptionnelle

La prise en charge des actions sociales est au cœur des préoccupations pour garantir la disponibilité des agents mobilisés pendant les JOP 24. Parmi les principales préoccupations figure la garde d'enfants, pour

laquelle des solutions adaptées sont recherchées.

**Coordination des solutions de garde pour les agents parents** : Une coordination est mise en place pour trouver des solutions de garde adaptées aux agents parents mobilisés. Actuellement, 11 parents se trouvent sans solution de garde, mais des démarches sont en cours pour résoudre cette problématique. Un cas particulier est encore à traiter pour l'Administration Centrale (AC), qui collabore avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAP) afin d'explorer toutes les options disponibles.

**Orientation des parents vers des solutions appropriées** : Une communication est établie avec les parents concernés pour les orienter vers des solutions adaptées, notamment en proposant l'utilisation de CESU pour les enfants de moins de 6 ans. Les informations relatives au nombre de CESU demandé sont remontées à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour une gestion efficace des ressources.

## Focus sur les transports

En parallèle, des mesures sont prises pour atténuer les contraintes de transport des agents indirectement concernés par les JOP 24. Une permanence est assurée pour fournir des conseils relatifs aux horaires de départ et d'arrivée, ainsi qu'une formation à l'utilisation du site internet <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/> permettant de préparer ses déplacements. Des dates clés sont prévues pour ces permanences sur les sites des directions générales et du secrétariat général, notamment les 14, 21, et 23 mai, ainsi que le 30 mai 2024.

## Focus sur la restauration en administration centrale pendant les jeux

Dans le cadre de l'organisation des JOP 24, des mesures sont prises pour assurer la restauration des agents mobilisés sur les différents sites. Le site Barbet-De-Jouy est ouvert, tandis que l'agraphe reste fermé comme à l'accoutumée. Aucune restauration administrative n'est fermée pendant la période des jeux. Néanmoins, les restaurants administratifs disposeront d'une offre adaptée au nombre d'agents en présentiels.

## Foire aux questions (FAQ)

Une FAQ sur les JOP 24 sera mise en place afin de répondre aux interrogations des agents, et il est encouragé de faire remonter les questions pour enrichir cette base de connaissances.

## Le débat

Les syndicats expriment plusieurs préoccupations majeures concernant les conditions de travail des agents mobilisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 24). Ces points de préoccupation sont importants pour garantir des conditions de travail équitables et transparentes pendant cet événement majeur.

L'administration répond aux préoccupations des syndicats en fournissant des éclaircissements et des directives sur plusieurs points importants. Elle reconnaît l'importance de la discussion sur le montant des primes et assure qu'une enveloppe dédiée, sans limitation de montant, sera allouée aux agents mobilisés.

**Reconnaissance financière et primes** : **FO Agriculture** soulève des inquiétudes quant au montant des primes qui seront attribuées aux agents mobilisés. Elle déplore l'absence de discussion ouverte sur la compensation financière de leurs efforts. L'administration regrette que la note de la DGAFP ne soit pas publique. Elle encourage le cas échéant les syndicats à faire remonter les agents oubliés ou se sentant lésés dans l'attribution des primes et assure qu'un contrôle de cohérence sera effectué.

**Communication et transparence** : Les syndicats demandent une meilleure communication et transparence concernant le budget alloué aux agents mobilisés pour les JOP 24, ainsi que sur les critères d'attribution des primes. Pour **FO Agriculture**, les agents mobilisés devraient être informés du montant qui leur sera attribué avant le début des Jeux, afin de les remercier pour leur engagement et leurs efforts.

**Accréditation, télétravail et autres préoccupations** : Les procédures d'accréditation des agents ont été évoquées, mettant en lumière parallèlement les possibles difficultés à se rendre sur leur lieu de travail et en revenir, notamment en raison de la nécessité de contourner les zones dites « rouge » et « bleu » visées par une interdiction de circulation, ce qui allonge le temps de transport domicile-travail. Les modalités de télétravail pendant cette période exceptionnelle ont également été interrogées, ainsi que les éventuels refus de télétravail par certains chefs de services. Outre ces points, les syndicats ont exprimé des inquiétudes concernant la sécurité au travail, notamment vis-à-vis du risque d'attentat. L'administration a fourni des informations détaillées sur les procédures d'accréditation des agents et les modalités de télétravail pendant les JOP 24.

**Débat et perspectives** : Les discussions sur les critères d'attribution des primes se poursuivent, mettant en lumière l'importance de la reconnaissance de l'engagement et des efforts des agents mobilisés.

## Conclusion

En conclusion, le compte-rendu de ce groupe de travail met en lumière les efforts déployés par le MASA pour assurer la mobilisation des agents pour les Jeux Olympiques Paris 2024. Malgré les défis rencontrés, notamment en ce qui concerne la fixation des critères d'attribution des primes et la coordination des différentes administrations, des progrès significatifs d'information ont été réalisés.

Les réponses de l'administration aux préoccupations des agents mobilisés portées par **FO Agriculture** témoignent d'une bonne volonté. La reconnaissance de l'importance de la discussion sur le montant des primes, ainsi que les efforts pour assurer une communication transparente et une prise en compte des besoins spécifiques des agents, sont des éléments essentiels dans cette démarche.

Alors que les discussions sur les critères d'attribution des primes se poursuivent, il est clair que l'objectif principal demeure la reconnaissance de l'engagement et des efforts des agents mobilisés. À travers ces échanges et ces actions, les administrations visent à trouver des solutions équitables et transparentes qui permettront de garantir le succès des Jeux Olympiques Paris 2024 et la reconnaissance de tous les agents impliqués.

**Toute l'équipe de FO Agriculture reste à votre écoute et mobilisée pour répondre ou porter vos questions et revendications.**

*L'équipe FO Agriculture*



**Être solidaires et avancer ensemble**  
**Résister - Revendiquer - Reconquérir**

Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

